Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020) **Heft:** 2278

Artikel: Ce que la pandémie nous apprend sur la manière de gérer la menace

climatique : quand la crise du coronavirus sera terminée, il restera toujours à réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024064

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce que la pandémie nous apprend sur la manière de gérer la menace climatique

Quand la crise du coronavirus sera terminée, il restera toujours à réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre

Jean-Daniel Delley - 21 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36234

Décidément le dossier climatique peine à se frayer une place à l'ordre du jour politique. Il a d'abord connu un peu glorieux naufrage en 2018 lors de la session d'hiver du Conseil national: l'union contre nature des partisans du projet de loi CO₂ et de l'UDC, aussi enragée par le réchauffement climatique qu'un taureau devant la *muleta*, a rejeté un texte par trop édulcoré.

La conversion écologique des libéraux-radicaux, les nombreuses manifestations, des jeunes en particulier, le nouvel objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 décidé par le Conseil fédéral en août dernier et la vague verte aux élections d'octobre ont donné un nouvel élan à ce dossier. Le projet, quelque peu musclé par le Conseil des Etats en automne dernier, se voit pourtant à nouveau mis au repos après la décision du Conseil national d'abréger la présente session de printemps pour cause de pandémie.

L'extension du coronavirus exige certes un engagement rapide et total. Mais il s'agit de ne pas occulter le défi climatique qui lui également exige que nous agissions sans tarder. Cette pause pourrait être l'occasion d'une réflexion sur la politique climatique à la

lumière de l'actuelle pandémie.

Et d'abord tordons le cou à un lieu commun: la responsabilité de la Suisse dans le réchauffement climatique serait à ce point marginale - un pour mille des émissions et 72e place mondiale - que son action, même résolue, ne contribuerait en rien à la solution du problème. Ce raisonnement, on peut l'entendre également à propos de la responsabilité des individus: que pèse mon comportement à l'échelle de la planète? Or c'est l'addition des actions publiques comme individuelles qui fait bouger les choses.

Si la Suisse, pays riche en ressources financières, en compétences technologiques et administratives, n'est pas capable de respecter ses engagements internationaux, quel Etat le fera? Il y va de notre crédibilité, mais également de notre intérêt. En effet la resquille - profiter des efforts des autres sans y contribuer - est de moins en moins tolérée. Ainsi l'Union européenne envisage d'introduire une taxe carbone à ses frontières qui frapperait les biens des pays négligeant la lutte contre le changement climatique.

On peut déjà observer l'impact du covid-19 sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre. La réduction drastique du trafic aérien y contribue. Comment éviter que reprenne la croissance continue qu'a connue ce mode de transport?

Des économistes romands soulignent les faiblesses de la taxe sur les billets d'avion telle que prévue par le projet de loi CO₂: entre 30 et 120 francs, des montants trop bas pour dissuader durablement les voyageurs ailés, responsables de près de 20% des émissions du pays. Les députés oserontils aller plus loin? On peut envisager d'autres mesures, telle qu'une limitation de la vitesse des avions, par exemple à 600 km/h, ce qui permettrait une réduction de 30% de la consommation de carburant.

Les compagnies aériennes, sévèrement affectées par la pandémie, réclament l'aide des pouvoirs publics. L'occasion pour ces derniers d'imposer des contreparties.

Nous avons déjà noté l'incohérence des compensations d'émissions à l'étranger (DP 2272). En fixant à un tiers la part des réductions d'émissions réalisables à l'étranger d'ici 2030, le projet de loi n'impose

qu'une baisse annuelle modeste des émissions internes. Et ce sera à nos enfants de réduire fortement ces émissions entre 2030 et 2050 pour atteindre l'objectif de neutralité carbone puisque, chaque Etat devant prendre sa part, il ne sera plus possible de s'offrir des compensations extérieures: un héritage empoisonné que le Parlement peut encore assainir.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, la Confédération a progressivement pris le commandement des opérations. Face à une telle situation, il paraît évident que la belle diversité des actions que permet le fédéralisme n'a pas lieu d'être.

La lutte contre le dérèglement climatique, parce qu'elle exige une action rapide et généralisée, ne peut tolérer des conflits de compétence. Ainsi les cantons ont vivement résisté aux dispositions du projet de loi CO₂ touchant les bâtiments, un domaine relevant de leur compétence. Or les bâtiments obéissent à un cycle d'investissement long. Les prescriptions efficaces en matière de chauffage et d'isolation doivent s'appliquer sans tarder sans quoi il faudra attendre plusieurs décennies pour produire les effets voulus, trop tard pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

La crise sanitaire provoquée par le covid-19 a mis en évidence notre dépendance à l'égard de l'étranger pour des produits essentiels à la santé publique. Par analogie, on ne peut que porter un regard critique sur notre politique agricole. 56% de la viande et 20% du lait suisses dépendent des importations de céréales et de fourrage. Comme le relève l'Office fédéral de

l'environnement, un cheptel adapté au volume d'herbage indigène permettrait tout à la fois de réduire les émissions d'ammoniac et de méthane – un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO₂ – et de préserver les aires forestières du tiers-monde, sacrifiées à la culture intensive d'aliments pour le bétail.

On entend souvent dire que la pandémie actuelle signifie une rupture par rapport à nombre de nos certitudes et de nos comportements. Une analyse fine des dysfonctionnements observés ne pourrait que profiter à l'amélioration de la politique climatique. Car si la pandémie disparaîtra peut-être dans quelques mois, les conséquences d'un réchauffement non maîtrisé de la planète accompagneront l'humanité durant plusieurs décennies, si ce n'est plusieurs siècles.

Les consommateurs suisses paient le prix fort

Une révision de la loi sur les cartels devrait prévenir - et concrétiser - l'initiative sur l'îlot de cherté

Yvette Jaggi - 18 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36224

La question des prix à la consommation occupe une nouvelle fois la scène politique fédérale, avec une initiative populaire déposée en janvier 2018 sous le titre Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables. Cette proposition a suscité un contre-projet indirect proposé par le Conseil

fédéral dans son <u>Message</u> du 29 mai 2019 et tout récemment adopté par le Conseil national par 150 voix contre 39, avec la seule opposition du PLR.

Reste à passer le cap du Conseil des Etats, où la majorité s'annonce moins nette. En cas de refus, la parade du contre-projet fédéral échoue et le peuple vote, à coup sûr en faveur de l'initiative. Car les organisations de consommateurs suisses, Fédération romande en tête, savent rassembler les citoyens. Il y a une quarantaine d'années déjà, elles avaient fait aboutir